

unité, devoit être placé plus haut dans la table des mois, que son inférieur de 11 jours. Le dessein des Alexandrins étoit d'appliquer le nombre d'or 1 à l'an 2 qui précédoit la tenuë du Concile de Nicée; c'est-à-dire, à l'an 323 de nôtre Ere, & le nombre d'or 3 à l'an 325 c'est-à-dire, à l'an de la tenuë du Concile. Les Occidentaux, qui n'entendoient pas le fin du Comput, crurent bonnement, que la tenuë du Concile répondoit au nombre d'or 1, & posèrent le Cycle lunaire 1 aux Calendes de Mars, c'est-à-dire, à deux unités de position au-dessus de la position régulière & Canonique des Alexandrins. Voilà en un sens comment le Cycle lunaire Occidental, abusif pendant quelques siècles, surpassoit de deux unités de position la position du vrai nombre d'or: ce qui broüilloit la Chronologie de ces Occidentaux, & les embarrassoit tellement pour l'occurrence Pascale, qu'ils ne savoient à quoi s'en tenir, quand ils n'avoient pas l'annonce de la Pâque de la part du Patriarche d'Alexandrie, qui computoit la lunaison par le nombre d'or à deux unités de position au-dessus de la position du Cycle lunaire Occidental. Cet abus dura jusqu'à ce que l'Abbé Denys eut montré aux Occidentaux l'usage du nombre d'or à la maniere des Orientaux, tel qu'il se lit encore aujourd'hui dans le Calendrier Julien vieux stile au frontispice des Bréviaires, Missels, Rituels anciens d'avant la Réformation. Après l'Abbé Denys ce Cycle lunaire Occidental fut rejeté comme abusif en Comput & en Chronologie: en Comput, parce qu'il causoit de l'altrecat pour l'occurrence des Fêtes mobiles, depuis *Circumdedeunt* (Septuagesime) jusqu'à Pentecôte: en Chronologie, il la broüilloit en reculant le Grand Concile de deux

ans